

COMMUNE DE VILLEMATIER
REUNION DU 6 MAI 2025
PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le six mai à 21H00, le Conseil Municipal de VILLEMATIER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances où il avait été dûment convoqué, sous la présidence de M. Jean-Michel JILIBERT Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 10

Date de convocation : 30 avril 2025

Date d'affichage : 7 mai 2025

PRESENTS : MM JILIBERT, ADELL, CAMASSES, CISIOLA, ESCULIE, GUYET, ROGER, VIDAL-GIBILY

ABSENTS EXCUSES :

Mme SAUNIER donne procuration à JILIBERT
Mr SAINT-MARTIN donne procuration à CISIOLA

ABSENTS NON EXCUSES : BENTOGGIO, CARREY, DELAPORTE, ESCAFFIT, ESPARSEL

Patricia ADELL est élue secrétaire de séance.

Séance 2025/ N° 4⇒DEL06052025-4-1

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 8 AVRIL 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

NOMBRE DE VOTANTS : 10

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Séance 2025/ N° 4⇒DEL06052025-4-2

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR ACQUISITION DE MOBILIER POUR L'AMENAGEMENT DU HANGAR BATHÉDOU AUPRES DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Lors de cette séance Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il faut acquérir du mobilier pour aménager le Hangar Bathédou. La création de deux salles associatives mutualisées nécessite leur équipement en mobilier permettant de répondre aux différentes utilisations.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 8 avril 2025.
- Demande de subvention pour acquisition de mobilier pour l'aménagement du Hangar Bathédou auprès du Conseil Départemental.
- Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre de ses délégations de pouvoirs.
- AFFAIRES DIVERSES

Les montants des devis retenus sont :

- Premier devis comprenant 110 chaises s'élève à 3 960 € HT / 4 752.00 € TTC.
- Second devis comprenant 9 tables rondes (1520mm), 8 tables rectangulaires (1830X760 mm) et six tables hautes (800 mm) s'élève à 3 138 € HT / 3 765.60 € TTC.

Il est donc opportun de solliciter le Conseil Départemental pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal décide :

- ↳ **D'adopter** l'opération d'acquisition de mobilier pour l'aménagement du Hangar Bathédou.
- ↳ **De solliciter** pour cette opération, l'attribution d'une subvention au meilleur taux possible auprès du Conseil Départemental.
- ↳ **De mandater** Monsieur le Maire pour signer les documents pour la mise en œuvre de cette délibération.

Les sommes sont inscrites au BP 2025.

Monsieur le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Séance 2025/ N° 4⇒DEL06052025-4-3

OBJET : COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS DE POUVOIRS

Conformément aux dispositions de l'article L2122.22 du Code général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil Municipal en date du 23 juin 2020 lui accordant la délégation dans les formes de l'article précité, Monsieur le Maire rend compte des décisions listées ci-dessous :

Date de décision	Numéro	Objet	Montant
4 mars 2025	DEC1-2025	Acceptation de l'indemnisation concernant le sinistre mobilier urbain	589.00 €
23 avril 2025	DEC2-2025	Décision portant reprise de provision	708.50 €

Monsieur le Maire précise que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par le représentant de l'Etat.

NOMBRE DE VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Maire, Jean-Michel JILIBERT

